

# BULLETIN D'INSCRIPTION STAGE INTER

VAUT BON DE COMMANDE



**A retourner à**  
CEFICEM

3, rue des Frères Chausson  
92600 ASNIERES-SUR-SEINE  
T. 01 46 13 46 13 - F. 01 46 13 46 00  
contact@ceficem.fr  
Siret : 305 240 681 00042  
N° de déclaration : 11 92 05398 92

Raison sociale : .....  
Adresse : .....  
Tél. : ..... Fax : .....  
e-mail : .....  
n° SIRET : ..... Effectif : .....

## ACTION DE FORMATION ( ) :

relevant au titre de l'article L.6313-1 du code du travail de la typologie des actions d'adaptation et de développement des compétences des salariés, et réalisée au sens des articles L.6353-1 et D.6321-1 conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les moyens permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

Dates formation : ..... Durée stagiaire : ..... heures réparties sur : ..... jour(s)  
Lieu de la formation : .....  
Coût pédagogique : € HT par personne ..... Nombre de participants : ..... Coût total : € HT .....



**Merci de remplir le tableau ci-dessous en majuscules pour tous les stagiaires concernés possédant les pré-requis nécessaires<sup>(1)</sup>**

**A COMPLETER SI (\*)**

NOMS	PRÉNOMS	SOCIÉTÉS / SITES	Le stagiaire est à l'origine de la demande ou pour une formation DIF	La formation est suivie hors temps de travail

(\*) Convention tripartite à signer par l'entreprise, le stagiaire et l'organisme de formation

## MODALITES FINANCIERES ET ACCORD DE L'ENTREPRISE

La facture est à adresser :

- Directement à l'entreprise
- Autres (OPCA\*...)

Préciser :

\*sous réserve d'un accord de prise en charge

Cadre réservé à CEFICEM

DRF : ..... Date : .....

Signature : ..... N° de session : .....

Code entreprise : .....

### Bon pour commande

Je déclare avoir pris connaissance des éléments du programme décrivant cette action de formation (au sens des articles L.6313-1 et L.6353-1 du code du travail).

Je m'engage notamment à respecter les "Conditions générales de vente" de CEFICEM.

Je certifie sur l'honneur que les salariés ci-dessus désignés appartiennent à l'entreprise mentionnée.

Nom du signataire :

Fonction :

Date :

Cachet et signature :

(1) : se référer au programme correspondant pour toute précision

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

**Les inscriptions aux actions de formations organisées par Ceficem impliquent l'adhésion du représentant de l'entreprise et du participant aux présentes conditions générales de vente.**

## Inscription

Toute inscription à une formation est confirmée à l'aide du bulletin d'inscription, du dossier d'inscription ou de la proposition signée par le représentant de l'entreprise.

Les cycles et actions de formation donnent lieu à l'établissement d'une convention de formation adressée à l'entreprise.

Cependant, conformément aux règles générales du droit de la formation professionnelle -article L.6353-1 du Code du Travail et ordonnance du 30 juin 2005- pour des actions standards et courtes, ponctuelles ou répétitives, le bon de commande comportant les informations contractuelles identiques à la convention peut se substituer à celle-ci.

## Organismes collecteurs

Il incombe à l'entreprise de demander une prise en charge de l'action de formation à l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) à qui il verse sa contribution formation. Ce dernier adresse un accord de prise en charge ou un contrat de prestation de service à CEFICEM.

Selon les modalités de facturation définies par l'OPCA, le client autorise, le cas échéant, CEFICEM à adresser la facture à cet OPCA.

Sans accord de prise en charge ou contrat de prestation de service adressé par l'OPCA à CEFICEM, le client s'engage à régler directement CEFICEM.

## Tarifs

Les tarifs des stages sont indiqués pour un participant. Ils sont communiqués hors taxes et doivent être majorés du montant de la TVA au taux en vigueur (19,60 %).

Les frais de restauration et d'hébergement ne sont pas compris dans le prix des stages.

Les stages intra ou réalisés "sur mesure" font l'objet d'une proposition de prix particulière.

## Annulation

Toute annulation intervenant, sauf cas de force majeure dûment justifié (ne comprenant pas le surcroît d'activité), moins de 10 jours ouvrés avant le début du stage donne lieu à une facturation de 50 % du coût total du stage, à titre d'indemnité forfaitaire.

Toute annulation d'un stage intra-entreprise le jour même de son démarrage donne lieu à une facturation de 100 % du coût du stage.

L'absence d'un stagiaire à un stage confirmé par une convocation de celui-ci, donne lieu à une facturation de 100 % du coût total du stage.

L'annulation d'un stage commencé ou l'absence à un module d'un cycle sont dus dans leur intégralité.

Toutefois, au cas où CEFICEM organiserait, dans les six mois à venir, une session de formation sur le même sujet, le report sera proposé dans la limite des places disponibles et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session.

Les frais d'annulation ne sont pas, par nature, imputables sur la participation obligatoire au financement de la formation continue. Ils ne peuvent, donc, être prélevés sur les budgets formation.

Si le nombre de stagiaires se révèle insuffisant pour assurer une bonne qualité pédagogique, CEFICEM se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler tout stage. Les sommes éventuellement versées sont alors intégralement remboursées.

## Formation A Distance

Toute formation qui sera suivie à moins de 75 % de la durée indiquée sur la convention sera facturée dans sa totalité directement à l'entreprise et ne pourra pas être déductible des contributions formation de l'entreprise.

## Facturation

Une facture est adressée à l'entreprise ou à l'OPCA à l'issue du stage ou à l'issue de chaque module d'un cycle.

Les frais d'annulation à un stage ou l'absence à un module d'un cycle feront obligatoirement l'objet d'une facture à l'entreprise quelles que soient les modalités de facturation et de prise en charge.

## Règlement

Le client règlera CEFICEM à réception de la facture.

Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.

En cas de retard, une pénalité s'élevant aux taux de l'intérêt légal de l'année est due.

## Droit et compétence juridictionnelle

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence du tribunal de Commerce de Nanterre ou toute autre juridiction compétente saisie par CEFICEM.

Ceficem

3 rue des Frères Chausson  
92600 ASNIERES-SUR-SEINE

☎ 01 46 13 46 13

☎ 01 46 13 46 00

www.ceficem.fr  
contact@ceficem.fr

N° de déclaration : 11 92 05398 92

